

**CONCLUSIONS DE L'ECRI
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS
FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE
ADRESSÉES AU DANEMARK**

Adoptées le 19 mars 2015¹

Publiées le 9 juin 2015

¹ Aucun fait intervenu après le 9 octobre 2014, date de réception de la réponse des autorités danoises à la demande d'informations de l'ECRI sur les mesures prises pour appliquer les recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire, n'est pris en compte dans la présente analyse.

Secrétariat de l'ECRI
Direction Générale II - Démocratie
Conseil de l'Europe
F - 67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: +33 (0) 390 21 46 62
Fax: +33 (0) 3 88 41 39 87
E-mail: ecri@coe.int
www.coe.int/ecri

AVANT-PROPOS

Dans le cadre du quatrième cycle de ses travaux de monitoring, l'ECRI a mis en place une nouvelle procédure de suivi intermédiaire qui s'applique à un petit nombre de recommandations spécifiques formulées dans ses rapports par pays.

Conformément aux lignes directrices relatives au quatrième cycle de ses travaux pays par pays portées à l'attention des Délégués des Ministres le 7 février 2007¹, l'ECRI adresse, au plus tard deux ans après la publication de chaque rapport, une communication au gouvernement en question pour lui demander ce qui a été fait concernant l'application des recommandations spécifiques pour lesquelles une mise en œuvre prioritaire a été requise.

En même temps, l'ECRI rassemble elle-même des informations utiles. Sur la base de ces informations et de la réponse du gouvernement, elle tire des conclusions sur la manière dont ses recommandations ont été suivies.

Il convient de noter que ces conclusions ne concernent que les recommandations intérimaires spécifiques et n'ont pas pour objet de donner une analyse complète de l'ensemble des faits nouveaux intervenus dans la lutte contre le racisme et l'intolérance dans l'Etat en question.

¹ CM/Del/Dec(2007)986/4.1.

1. *Dans son rapport sur le Danemark (quatrième cycle de monitoring) publié le 22 mai 2012, l'ECRI exhortait les autorités danoises à revoir en profondeur les règles relatives au regroupement avec un(e) conjoint(e) afin d'en supprimer tout élément équivalent à une discrimination directe ou indirecte et/ou qui soit disproportionné à l'objectif déclaré.*

L'ECRI note que les autorités danoises n'ont rien fait pour revoir en profondeur les règles relatives au regroupement avec un(e) conjoint(e). Elle considère donc que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

2. *Dans son rapport sur le Danemark (quatrième cycle de monitoring), l'ECRI recommandait aux autorités danoises de veiller à ce que les ONG et les autres acteurs de la société civile qui travaillent sur les questions relatives aux groupes relevant de son mandat reçoivent suffisamment de fonds, et de renforcer leur coopération avec ceux-ci.*

L'ECRI a été informée des mesures concrètes prises par les autorités danoises en vue de la mise en œuvre de cette recommandation.

La stratégie de rapprochement de la société civile a été lancée en décembre 2013 pour renforcer la coopération entre cette dernière et les autorités locales en ce qui concerne l'intégration des nouveaux migrants. Au total, une somme de 16 750 000 DKK a été allouée à sa mise en œuvre, dont les trois projets ci-après illustrent les objectifs prioritaires :

a) « Un accueil de qualité » est un projet lancé par la Croix-Rouge danoise et le Conseil danois des réfugiés pour recenser les bonnes pratiques d'une coopération structurée entre les municipalités et la société civile en vue de l'accueil et de l'intégration des migrants dans la société danoise. Un financement de 3 700 000 DKK sera alloué à ce projet au cours de la période 2014-2016.

b) La coopération entre les organisations des minorités ethniques et les municipalités vise à renforcer les moyens des associations de migrants et à encourager les municipalités à les associer à leurs activités d'intégration. Ce projet est financé à hauteur de 2 250 000 DKK au cours de la période 2014-2016 et est exécuté par le Conseil danois des réfugiés.

c) Baba cherche à informer les pères des familles de migrants pour qu'ils puissent communiquer plus efficacement avec les autorités locales et être des citoyens actifs et partant, qu'ils aident les autres à faire de même. Ce projet s'inspire d'une activité similaire axée sur les femmes baptisée « mamans de quartier ». Il ressort d'une évaluation positive effectuée en 2012 que les « mamans de quartier » considèrent qu'elles servent de modèles positifs en contribuant activement à l'intégration au Danemark. Une somme de 3 800 000 DKK sera allouée à ce projet exécuté par le Centre pour la responsabilité sociale sur une période de trois ans (2014-2016).

Bien que ces projets ne soient pas encore pleinement mis en œuvre, car ils seront exécutés entre 2014 et 2016, l'ECRI y voit un pas dans la bonne direction.

L'ECRI considère que cette recommandation a été partiellement mise en œuvre.

3. *Dans son rapport sur le Danemark (quatrième cycle de monitoring), l'ECRI encourageait les autorités danoises à intensifier leurs efforts pour recruter des personnes issues des minorités ethniques dans la police.*

L'ECRI a été informée du fait que la Police nationale danoise a redoublé d'efforts et pris un certain nombre d'initiatives pour renforcer la diversité au sein de la police.

En novembre 2013, la Police nationale danoise a adopté une stratégie en faveur de la diversité qui a été mise au point avec l'aide de l'Institut danois des droits de l'homme de manière à tirer parti de la grande diversité des points de vue, des compétences et des connaissances qui caractérise les membres des forces de police d'origine sociale, culturelle et ethnique différente. La stratégie associe les commissariats de police.

L'Institut danois des droits de l'homme a aussi facilité un processus de « dialogue sur la diversité » au sein de la Police nationale.

En tant qu'employeur, la police danoise a aussi adopté une nouvelle stratégie d'image afin d'attirer des professionnels représentatifs de la diversité de la population en présentant la police comme un employeur utile et convenant à tous.

La police s'efforce également d'établir un dialogue étroit et un climat de confiance avec les réseaux de migrants et d'améliorer les contacts directs avec les personnes qui ne sont pas d'origine danoise. La coopération entre la police d'Aalborg et le Conseil local d'intégration en est un exemple. Des réunions d'information communes sont organisées pour informer les membres des différents groupes ethniques du rôle de la police dans la société danoise et de l'importance de contribuer à la diversification de la force de police. Un projet analogue est actuellement mis en place à Aarhus.

L'ECRI juge ces mesures positives comme en témoignent les efforts sincères qui sont consentis pour diversifier les forces de police.

L'ECRI considère en conséquence que cette recommandation a été mise en œuvre.

